



Litige avec un chauffagiste

Par **hola28**, le **08/09/2015 à 21:28**

Bonjour, rnrnnous avons fait installer une chaudière à gaz xxxxxx avec panneaux solaires en 2005 par une entreprise qui effectue l'entretien annuel depuis cette date. Or, en 2014,lors de l'entretien annuel le technicien a procédé au débouchage du corps de chauffe et depuis peu la chaudière rencontre des dysfonctionnement et est déclarée hors service. En effet, le mois dernier le technicien est venu (comme d'habitude) pour l'entretien annuel est nous a déclaré qu'il ne pouvait rien faire et qu'il fallait remplacer la chaudière. rnrnNous soupçonnons que la cuve du corps de chauffe soit perçée suite au débouchage effectué lors de la dernière visite. Le technicien avait introduit de l'acide alors que la cuve de la chaudière est en aluminium,ce qui n'est absolument pas préconisé de mettre dedans selon la marque. rnrnJe souhaite savoir si un recours est possible car sur le détail de la facture le technicien n'a pas explicité les produits qu'il a introduit lors du débouchage il a juste noté"débouchage du corps de chauffe" mais il nous a dit oralement qu'il s'agissait d'acide. Que pouvons nous faire? rnmerci

Par **moisse**, le **09/09/2015 à 08:13**

Bonjour,rnSi vous avez une protection juridique, qui accompagne par exemple votre assurance MRH, c'est le moment de la mettre en mouvement.rnSi non il ne reste plus qu'à faire appeler en garantie l'entreprise en charge de l'entretien. Cela passera par la nomination d'un expert judiciaire en cas de résistance.